POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ECRO SAULUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, Milon, et Mie Niverlet, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.

3 — 52 — Express.

3 — 27 — matin, Express-Poste.

9 — 4 — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.

11 — 49 — matin, Omnibus.

6 — 23 — soir, Omnibus.

9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.

7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

- CHRONIQUE POLITIQUE.

La mort de M. de Brüch va hâter sans doute l'exécution des projets de modification ministérielle dont on parle à Vienne depuis quelque temps. La Gazette de Cologne, ordinairement très-précise et qui l'est encore dans cette circonstance, annonce que la crise ministérielle est terminée et que le parti libéral a remporté la victoire. M. de Hübner rentrerait au ministère ainsi que M. de Schmerling. Il est probable que le comte Rechberg conserverait ses importantes fonctions; il en serait de même du comte Nadasdy.

Si nous en croyons la Gazette de Vienne, les souscriptions à l'emprunt de l'Etat se montent, pour près de vingt mille souscripteurs, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, à la somme ronde de soixante-seize millions de florins. Les avances faites par la banque sur cet emprunt, réduites à 99 millions, sont couvertes par 120 millions des nouveaux titres d'emprunt, qui après le 1° novembre 1861 pourront être facilement réalisés.

Ce journal pense que l'état de la circulation monétaire s'améliore notablement et que la nouvelle émission pèsera pen sur le marché pécuniaire, où la rentrée de l'emprunt national contribuera à empêcher tout embarras.

La Nouvelle Gazette de Francfort annonce que l'emprunt rosse dont on s'entretient s'élèvera à 200 millions de roubles d'argent.

Les questions pleuvent aujourd'hui à propos de la conférence. Aura-t-elle lieu? Où se tiendra-t-elle? Sur quelles bases sera-t-elle acceptée? Discuterat-on simplement la question suisse conformément aux idées exprimées par le cabinet français, ou bien élargira-t-on le débat?

A tontes ces questions partant de tous les coins de l'horizon, l'agence Reuter semble vouloir donner une solution conforme, sans doute, en grande partie, à ses appréciations d'hier, mais dont, en la reproduisant, nous ne voudrions point nous porter garant.

« Les puissances, dit ce correspondant, seraient

tombées à peu près d'accord sur l'opportunité de la conférence. Il ne resterait plus qu'à arrêter le programme.

» La France aurait formulé un projet qui serait maintenant soumis à l'acceptation des parties inté-

» La France opinerait pour que l'on restreignit le mandat de la conférence au simple examen de l'article 92 de l'acte final de Vienne, qui renferme les stipulations relatives aux districts neutralisés du Chablais et du Faucigny. Pour rendre plus facile la tâche de la conférence, la France ajouterait que, pour sa part, elle serait prête à accepter les mêmes servitudes que celles imposées par l'article 94 au Piémont en faveur de la Suisse.

» Dans le cas où les puissances seraient d'avis que les dites servitudes auraient besoin d'être modifiées parce que l'incorporation de la Savoie à la France entraînerait des conditions stratégiques nouvelles pour la Suisse, la France accepterait tonte nouvelle combinaison qui n'impliquerait point altération des droits acquis par le traité du 24 mars, ni le démembrement quelconque de la Savoie. »

Au fond, cette solution n'est pas nouvelle et elle ne renferme rien d'important qui n'ait été déjà prévu et prédit par des gens qui se disent bien informés. Ce qui est plus sérieux, c'est la forme peut-être trop affirmative dans laquelle cette résolution est présentée.

Les journaux du matin enregistrent une dépêche de Marseille, datée de Naples du 21 avril, et de laquelle il résulterait que l'armée de Sicile, forte de 35 mille hommes, poursuit les bandes insurgées à l'intérieur, et que l'insurrection de Trapani et autres villes du littoral n'est pas comprimée. De plus, ce télégramme, toujonrs daté de Naples, prétend qu'à Avellino, petite ville située à dix lieues de la capitale, le bruit avait courn que Naples était insurgée et que la révolte était maîtresse du fort Elme.

Il est regrettable, ce nous semble, qu'on publie de pareils documents sans les accompagner de commentaires destinés soit à les expliquer, soit à les infirmer ou tout au moios à en faire remarquer l'incohérence. Comment est-il possible, en effet, qu'une dépêche datée de Naples prétende que le bruit d'une insurrection à Naples même court dans une ville de la province, saus qu'en même temps cette dépêche confirme ou démente ce bruit?

A notre avis, il est clair que, si l'expéditeur napolitain n'a pas cru devoir constater l'absurdité de la nouvelle, c'est qu'elle est en effet absurde; mais, dans la situation où se trouve le royanme des Deux-Siciles, en présence des contradictions de chaque jour, il est nécessaire de prévenir l'opinion.

D'autres nouvelles de Naples, venues par la voie de Turin et de Génes, et datées également du 21, disent que la Sicile continue d'inquiéter le gouvernement. Salzano demanderait des renforts, et une colonne de troupes, à la poursuite des insurgés, aurait été obligée de rentrer à Palerme.

Le parlement anglais a repris ses travaux habituels. La discussion du bill de réforme a continué sans présenter d'incident remarquable. La seconde lécture a été votée, étant bien entendu que la discussion aura lieu sur la formation de la chambre en comité pour l'examen du bill.

A l'occasion de ce débat, le Daily-News publie un article important, dans lequel il fait cette remarque, à savoir qu'il y a quelque chose de mieux à faire, pour éviter l'invasion étrangère, que de dépenser beaucoup d'argent à l'armement des côtes, etc.: c'est de donner aux classes nombreuses de la société un contentement politique et de les rendre aptes à voter. Il cite l'exemple de la France où le suffrage universel satisfait aux droits légitimes de la population.

Le Times a des mouvements d'une franchise singulière, et à certains moments on le croirait de l'école un peu brutale de M. Bright. Voici comment ce grand journal résume la mission de lord Elgin en Chine:

« Si lord Elgiu part tont simplement pour nous rapporter des excuses et un traité ratifié, nous regrettons qu'un homme aussi capable soit chargé d'une telle mission. Ce serait une sottise de déguiser la vérité sous de belles phrases. Tout ce que nous demandons de la Chine, c'est du thé à bon marché

SALES OF THE MOTSLEVES OF THE SECOND STATES

LA MIONETTE.

(Suite.)

Le père et la mère étaient assis en face de Nanon; le fils se tenait dehout derrière son père; tous les trois la regardaient avec de grands yeux étonnés. La Claudette faisait bruire en jouant les breloques d'or qui pendaient à la ceinture de sa sœur grande dame. La Mionette, qui avait entendu l'homme répondre en sortant : « Oui, Madame, » la Mionette fut étonnée, et d'une voix toute timide :

- Tu es donc mariée, sœur? demanda-t-elle.
- La Nanon répondit en souriant :
- Non, je ne suis point mariée, mais quand on est riche fût-on demoiselle, les domestiques que l'on a vous appellent cependant madame. Ah!... et que fais-tu donc pour être riche? demanda de nouveau la Mionette qui s'en hardissait avec la sœur. Je chante; et, comme j'ai une belle voix, on me paie très-cher. Vrai? s'ecrièrent à la fois le père et la mère. Quoi! dit le frère, c'est en chantant que tu gagnes de quoi avoir des chevaux, des voitures, des valets, des diamants à tes doigts, et de la soie sur tout ton corps? Oui, rè-

pondit la Nanon. — Hum! fit le Vipériau en branlant la tête comme pour montrer qu'il n'avait pas grande foi aux paroles de sa sœur.

Mais la mère :

— Tu es bien drôle! s'écria-t-elle d'un ton presque irrité; puisqu'elle le dit, on peut ben la croire. — Vous avez raison, vous, mère! dit la Nanon en frappant d'un air d'amitié sur le genou de la Vipériaude.

Antoine allait répliquer, lorsque entra le domestique qui, aide des servantes de l'auberge, dressa la table pour le déjeuner.

Pendant le repas, qui fut délicieux et copieux, la Nanon s'informa des choses qui s'étaient passées au pays depuis son départ, et l'on ne parla plus du moyen employé par elle pour acquerir la fortune.

Il lui arriva enfin de demander quel état avait Mionette.

— Elle dévide la soie, répondit la mère. — Et que gagne-t-elle? — Oh! dit la dévideuse, jusqu'à présent, j'ai eu douze francs par mois; mais je pense être, celuici à quinze, et bientôt à vingt. — Hélas! mon Dieu! s'ècria la Nanon, quinze francs par mois! Une jeune fille de ta grâce, de ta beauté, quinze francs par mois! Mais c'est affreux! Veux-tu venir avec moi, petite? et tu seras bientôt riche comme je le suis. — Pardienne! répliqua la Mionette, je ne dirais pas non. Mais, sœur, je ne sais pas chanter, moi.

La Nanon se mordit les lèvres sans qu'on la vit.

To apprendras! fit-elle. C'est convenu, hein! je t'emmène. Ça vous va-t-il, père? et vous, mère? — Si la petite s'y accorde, dit le père. — Et pourquoi ne s'y accorderait-elle pas, dit la Vipériaude, puisqu'il y va de son sort? — Qu'en dis-tu, Mionette? reprit la Nanon. — Je dis qu'on pourra voir. — Ah! il faudra te décider bientôt, car je compte repartir dès demain. — Quoi, déjà? — Oui, déjà. Oh! c'est que nous autres artistes, nous sommes esclaves; il faut que dimanche prochain je sois à Paris pour chanter dans une pièce nouvelle à l'Opéra.

Personne de la famille n'ayant rien compris à la raison donnée par la Nanon, il n'y fut fait aucune objection.

Le dejeuner fini, la Nanon voulut visiter le village. Ils descendirent douc tous, et allaient se mettre en marche lorsque le frère dit à sa sœur la chanteuse:

— Tu me feras excuse, Nanon, mais je me sens un peu fatigué, je crois que j'ai trop bu ou trop mangé à ton repas, c'est pourquoi je voudrais aller me reposer quelques instants, et même, si ça ne te déplaît pas trop, tu laisseras la Mionette venir avec moi à la maison; j'aurai peut-être besoin de quelque infusion, et je n'entends rien à ces apothicaireries. — Eh bien, va donc, et toi aussi, Mionette, qui la Nanon, qui vit bien que son frère n'était pas aussi indisposé qu'il voulait le lui faire croire.

en échange de calicots à bon marché, et si cela plaît anx Chinois, des soieries contre de l'opiom. »

A la bonne heure! voilà qui est parler!

En Espagne, on parle toujours de modifications du cabinet, mais elles auraient lieu sous l'influence et la direction du maréchal O'Donnell. — A. Esparbié. (Le Pays.)

NOUVELLES D'ITALIE.

M. le comte de Cavour est de retour à Turin. On croit que le parlement ne siégera pas avant e 6 mai.

Le public se préoccupe des démarches du comité qui s'est formé à Turin en faveur de l'insurrection en Sicile. Ce comité paraît devoir créer quelques

embarras au gonvernement sarde.

Aussi le journal l'Opinione, organe habituel de M. de Cavour, a t-il publié une sorte de déclaration, qui fait assez comprendre que l'homme d'Etat honoré de la confiance du roi Victor-Emmanuel est loin d'approuver ces agitations et de provoquer les évènements auxquels elles pourraient donner lieu. (Idem.)

Rome, le 21 avril 1860.

En apprenant que M. de Lamoricière acceptait le commandement des troupes romaines, beaucoup de gens ont été un peu trop loin dans leurs conjectures. On s'est tout d'abord imaginé qu'il venaitici avec je ne sais quelles idées de conquête, et que son but était de reprendre les Légations. Ces suppositions seront bientôt détruites par les faits. Créer une armée qui permette au Pape de se passer des baionnettes étrangères, maintenir sous l'autorité de ce souverain les provinces qui tendent à lui échapper, telle est la véritable tâche que vient d'entreprendre le général de Lamoricière. Cette œuvre ne laisse pas que de présenter de grandes difficultés, car on n'organise pas une armée en un jour, surtout dans un pays qui n'est nullement militaire et quand on n'a à sa disposition que des éléments essentiellement différents de nature.

Cependant on commence déjà à ressentir les effets de la présence du nouveau général: les troupes pontificales semblent avoir pris une allure nouvelle, et une certaine activité se manifeste au milieu d'elles. M. de Lamoricière a tout d'abord organisé son étatmajor. A sa tête, il a placé M. de Primandan, officier de l'armée antrichienne, puis il a désigné pour en faire partie M. de Matiller, en qualité de simple attaché, M. le comte de Chevigné, comme capitaine d'état-major; M. le comte de Bourbon-Challis, avec le même grade; enfin, M. le comte le Rubiano, comme sous-lieutenant officier d'ordon-

nance.

Après avoir créé son état-major, le général en chef s'est occupé de l'inspection et de la réorganisation des corps déjà existants, ainsi que de l'examen du matériel.

Dans une première visite au fort Saint-Ange, il a choisi, au milieu des canons de toutes formes et de toutes dimensions qui s'y trouvent renfermés, ceux qui pouvaient être de quelque utilité; des ordres ont été ensuite donnés pour la fabrication de nouvelles pièces.

Le bataillon sédentaire ou bataillon des vétérans a été passé en revue.

Cette troupe coûte très-cher à l'Etat et ne rend aucun service; il a été décidé qu'elle serait employée à la garde des tours qui, de mille en mille, défendent les côtes du territoire, et de cette façon ou a pu rappeler les artilleurs disséminés dans toute l'étendue du pays.

Puis est venu le tour de la garde nationale, dite garde palatine: ce corps, formé aujourd'hui à deux bataillons, comprend tonte la jeunesse noble, qui y occupe les emplois d'officiers; tous les employés des différentes administrations et enfin les commerçants et boutiquiers; à la tête du premier bataillon se trouve le jeune Chigi, avec le grade de colonel; le deuxième est sous les ordres du prince Altieri. La garde palatine, de formation récente, n'a pas encore atteint le complet que comporte le projet d'organisation; deux autres bataillons sont encore à créer.

Ce qui a surtout attiré l'attention du général en chef, c'est l'organisation vicieuse des troupes de gendarmerie. Ces légions en disproportion pour leur trop grand nombre avec le reste de l'armée, sont appelées à subir de notables diminutions, parce qu'elles occasionnent au budget de la guerre d'énormes dépenses, lesquelles suffiraient à l'entretien d'un nombre triple de soldats d'infanterie.

Enfin, M. de Lamoricière, pénétrant dans l'administration intérieure des divers corps, a prescrit de notables changements dans tout ce qui concerne l'habillement, la solde et la nourriture du soldat. Ce dernier aura dorénavant un ordinaire établi à la française, ce qui lui cause un sensible plaisir.

Eu acceptant le bâton du commandement, M. de Lamoricière a reçu carte blanche pour tout ce qui concerne la partie militaire, il relève directement du Pape; il aura donc toutes facilités désirables pour remplir sa mission, car il n'a pas, comme ses prédécesseurs, à redouter les lenteurs et les entraves de l'administration romaine.

En un mot, le général de Lamoricière est ministre de la guerre de fait, quoiqu'il n'ait pas voulu en accepter le titre, désirant écarter de lui toute dignité ayant une apparence d'autorité politique. Chef du département de la guerre, il eût néssairement fait partie du conseil des ministres, et partant il eût été appelé à jouer un certain rôle dans les affaires du gouvernement.

Pour résoudre cette difficulté, Pie IX a nommé ministre des armes Msr de Mérode. Ce prélat, quoique ancien officier de l'armée belge, ne pourra évidemment exercer aucun contrôle sur les actes du

général en chef.

M. de Lamoricière, après avoir donné une vive impulsion au travail de réforme ordonné et dirigé par lui, vient de quitter notre ville pour aller continuer dans les provinces l'œuvre commencée ici. Le général se dirige à petites journées sur Ancône, s'arrêtant dans toutes les localités, telles que Spolète, Perouse, qui servent de garuison aux troupes pontificales. Son absence durera un mois tout au plus, le temps nécessaire à une tournée d'inspection; il reviendra ensuite à Rome où sera établi son quartier-général.

Pendant son séjour dans la capitale, le commandant des troupes romaines s'est trouvé plusieurs fois

en relation avec le commandant des troupes françaises. Les rapports entre les deux généraux ont été caractérisés par une déférence réciproque.

On s'entretient beaucoup à Rome de la présence de M. de Corcelles, arrivé depuis une quinzaine de jours dans notre ville. M. de Corcelles a rempli une mission diplomatique auprès du St-Siège en 1848, il est l'auteur d'une brochure sur le pouvoir temporel du Pape. On dit ici que M. de Corcelles doit être nommé par le Pape ministre de l'intérieur.

Je puis vous confirmer aujourd'hui ce que je vous ai annoncé dans ma dernière lettre au sujet de l'emprunt Neri. Cet emprunt s'est opéré à Bruxelles dans de très bonnes conditions et a atteint le chiffre énorme de dix millions d'écus romains (cinquante millions de francs) Le gouvernement va se trouver en mesure de rembourser la maison Rothschild.— H. de Villepierre. (Le Pays.)

On lit dans la partie non officielle du Moniteur : « Chambéry, 25 avril 1860. — Les votes du gouvernement de Chambéry sont connus, moias 23 communes sur 341:

Inscrits, 67,968. - Oui, 65,658. - Non, 71.

Genève, 24 avril. — Résultat définitif du vote de 90 communes sur 96 que compte la province du Faucigny:

Oni, 20,529. — Non, 88. — Voix nulles, 30. It n'y a en d'abstention que pour cause d'abs-

On écrit de Genève, le 24 avril :
 Les résultats connus des votes émis dans la province du Chablais étaient à la date du 24 avril , les

Thonon: Inscrits, 1 280. Oui, 1,160. Non, 1.

Marin: Inscrits, 188. Oui, 188.

Margencel: Oui, 210. Non, 10

Périgny: Inscrits, 181. Oui, 180. Non, 1.

Evian: Inscrits, 535. Oui, 480.

Brot: Inscrits, 400. Oui, 398. Non, 2.

Bellevaux: Inscrits, 376. Oui, 351.

Massongy: Inscrits, 229. Oui, 229.

Dans le mandement de Danseine, il ve conse

Dans le mandement de Douvaine, il y a eu unanimité presque complète. A Douvaine même, sur 117 électeurs inscrits, il y a eu 116 oui et 1 non; à Bons, sur 341 électeurs, 340 oui et 1 non. Les communes d'Excenevex, de Chems, Casy, d'Anthy, ont donné un suffrage unanime. A Sciez, on connaissait déja 412 oui.

On ne pense pas que dans tonte la province du Chablais, sur 12,000 électeurs inscrits, on compte plus de 100 non.

A Saint-Julien, sur la frontière du canton de Genève et de la province du Gènevois, le résultat définitif donne, sur 298 électeurs inscrits, 273 oui et 2 non. Dans les communes voisines, le vote est au moins aussi favorable à l'annexion.

FAITS DIVERS. | and animal's

La distribution de jeudi, au Corps Législatif, comprenait le projet de loi sur la fabrication et le commerce des armes de guerre et le rapport de M. Larrabure sur le projet de loi concernant le Crédit Foncier. Les commissions chargées de l'examen des projets de loi concernant : 1º quarante millions

Alors le Vipériau et la Mionette s'en allèrent d'une part, tandis que le père, la mère, la Nanon et la Claudette passèrent de l'autre.

Le père se redressait en donnant le bras à son opulente fille; la mère marchait, non moins fière, à côté, et la petite trottait de son mieux en s'accrochant à la robe de sa sœur, qui fai-ait des flouflou en balayant les rues. Et tout le monde les regardait. Les simples s'emerveillaient de voir la Nanon Vipériaude parvenue à cette grandeur; mais beaucoup d'autres, qui se laissaient moins prendre à l'apparence, souriaient en la voyant passer.

'ersonne de la ficulte .IX entrien compris à la relieux

Quand ils furent arrivés à la maison, la Mionette dit à son frère:

— Puisque tu es malade, Antoine, mets-toi sur ta couche, et je te ferai quelque tisane. — Non, Mionette, répliqua le Vipériau, je ne suis point malade, et si je t'ai amenée ici, ce n'est point pour que tu me fasses des drogues. — Qu'est-ce donc alors, frère? demanda la Mionette toute surprise de l'air triste qu'il avait en lui par-

Antoine ne répondit point à cette question; mais après

- Ça, Mionette, lui dit-il, est-ce que tu as pris pour de bon ce que ta sœur disait tout-à-l'heure, quand elle proposait de t'emmener à Paris? - Ma foi, presque..... Et, après tout, te semblerait il mauvais que je devinsse riche comme elle, afin de vous aider?- Non, sans doute, s'il ne fallait pas pour cela prendre quelque vilain métier dont Dien te garde! - Et quel métier donc? Tu ne crois donc pas que la Nanon gagne sa fortune en chantant? -Oh non! je ne le crois pas! - Mais alors?... - Alors, alors... fit le Viperiau Écoute, Mionette, il ne faut point te mettre en tête de t'en aller, toi aussi, Dieu sais où; c'est bien assez que la Nanon soit perdue sans que tu te perdes à ton tour. - Me perdre, doux Jesus! Mais je ne ferais point comme elle qui est restée six ans sans donner la moindre de ses nouvelles. Je viendrais vous voir, moi. - Tu veux donc toujours la suivre? - Si ça te fait trop de peine cependant, frère, j'y renoncerai bien; mais ce sera à cause de toi que j'aurai manque d'être

En entendant la Mionette parler ainsi, le Vipériau vit bien que la pauvre fille ne pouvait comprendre ses frayeurs. Il n'était pas trop convenant qu'il l'instruisit lui-même; et cependant il avait une grande inquietude, craignant qu'elle ne persistàt dans son projet. C'est qu'il aimait vraiment sa sœur, et à cette amitié se joignait un peu d'orgueil depuis la nouvelle vie de la Mionette. Il était heureux, fier de la voir jolie et proprette comme pas une, quoiqu'il n'eût, lui, aucun soin de sa personne. Il avait bonheur à la sentir sage et laborieuse, quoiqu'il

se laissat aller, lui, à la fainéantise et à la mauvaise conduite. Il en est ainsi dans ce monde. Bien des gens qui n'ont devers eux ni vertu ni honneur, sont on ne peut plus chatouilleux quant à l'honneur et à la vertu de leurs proches. Le Vipériau était de ceux-là. En revenant de marauder, de s'enivrer ou de voler, il ne sentait rien sur sa conscience, mais il aurait fait un mauvais parti à quelqu'un qui aurait mal parlé de la Mionette; et, s'il eût appris qu'elle se fût mal comportée, il aurait, bien sûr, pleuré tout son soûl. Voilà pourquoi de grandes terreurs lui étaient venues quand il avait entendu la proposition de sa sœur la soi-disant chanteuse.

Voyant qu'il lui serait difficile de faire entendre une raison bien fondée à la Mionette, il rêva au moyen qu'il pourrait prendre, et quand il pen-a l'avoir trouvé :

— Sœur, lui dit-il, si tu as pour moi quelque amitié, promets-moi de ne pas t'engager à suivre la Nanon sans que nous lui ayons parlé ensemble, et non en présence du père et de la mère. — Oh! je te le promets bien, frère, si ça te fait plaisir, repartit la Mionette; mais quand pourrons-nous la voir ainsi en particulier? — Laisse moi faire, je m'en charge; souviens-toi seulement de ta promesse. — Je ne l'oublierai point, frère. — C'est bon! fit le Vipériau; et il chargea sa pipe qu'il alla fumer sur le pas de la porte, pendant que la Mionette arrangea quelque peu la maison, comme elle avait coutume de le faire le dimanche.

à prêter à l'industrie; 2º modifications dans la magistrature; 3° sucres et cafés; 4° chemins de fer algériens, se sont réunies le même jour.

-Il se signe au Corps-Législatif une souscription ayant pour objet de donner une fête aux nouveaux députés de Nice et de la Savoie, qu'on suppose pouvoir être nommés avant la fin de la session.

- On écrit de Bourges an Pays, le 24 avril;

Le comité d'artillerie vient d'émettre l'avis qu'il n'y ait désormais en France qu'une seule fonderie de canons et qu'elle soit établie à Bourges; qu'il y ait trois arsenaux pour la construction des affûts, des caissons, des forges de batterie, des prolonges, des charriots de parc, tombereaux, etc., etc.; que ces trois arsenaux soient établis à Bourges, à Lyon et à la Fère.

Jusqu'ici il y avait trois fonderies de canons, à Toulouse, à Strasbourg et à Donai, et un plus grand nombre d'arsenaux, à Toulouse, à Grenoble, à Metz, etc. Il s'est en outre, dit-on, arrêté à ce que l'école pyrotechnique, qui est aujourd'hui à Metz, soit placée à Bourges. Ce projet, très sérieux, va être envoyé à M. le ministre et soumis à l'approba-

tion de l'Empereur.

Le conseil municipal de Bourges s'est réuni extraordinairement dimanche dernier, au sujet de ces projets si avantageux pour la ville, et il a invité M. le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour amener, en ce qui concerne la ville de Bourges, la réalisation de ces projets.

- On annonce l'arrivée prochaîne à Bourges du maréchal Baraguey-d'Hilliers, qui vient inspecter la 19º division militaire, et étudier en même temps le projet du comité d'artillerie.

- Tandis que les chimistes cherchent, pour les allumettes, une composition pyrotechnique qui échappe au double inconvénient de contenir des substances vénéneuses et de s'enflammer au plus léger frottement sur toute espèce de corps, on pourrait fort bien, dans les ménages, résondre cette question d'économie domestique tont uniment en ayant soin de placer les allumettes dans une boîte isolée et assez élevée pour être inaccessible aux mains de ces enfants curieux et incorrigibles, qu'on appelle, en style familier, touche-à-tout. A ce propos, nous lisons dans le Journal du Havre, du 23 avril:

Ce matin encore, s'est déclaré un incendie qui eut été prévenu par la simple précaution que nous venous d'indiquer. M^{me} P..., habitant une maison dans la rue de la Comédie, était descendue de sa chambre à coucher au troisième étage, laissant encore endormis ses deux enfants, âgés : l'un de trois ans, l'autre de six. Les bambins se sont éveillés peu de temps après, vers huit heures et demie, et n'ont rien eu de plus pressé que de jouer avec des allumettes oubliées sur la table de nuit et de faire des feux d'artifice en miniature, qui ont bientôt pris des proportions beaucoup plus graves, lorsque les étincelles ont enflamme les rideaux de l'alcove, d'où le seu s'est communiqué au lit; et les enfants effrayés, de se sauver vers leur mère avec des cris de terreur. Heureusement un voisin, qui venait d'apercevoir une épaisse fumée, a eu assez de présence d'esprit pour fermer la porte et concentrer le fen sans courant d'air, jusqu'à l'arrivée des pompiers de la caserne, qui, à l'aide de quelques seaux d'eau. ont immédiatement éteint le feu. Les dégâts sont évalués à 300 francs.

Un modèle d'un nouveau système de signaux destiné à prévenir les rencontres des trains sur les chemins de fer vient d'être installé au palais de l'Industrie avec l'autorisation du ministre d'Etat et sur la demande du ministre des travaux publics.

On sait que les signaux fixes et portatifs eu usage sur les chemins de fer sont encore insuffisants pour prévenir les accidents malheureusement trop fréquents qui ont lieu par la rencontre des trains. Divers moyens ont été proposés pour remédier à ce grave inconvénient, et chaque jour les compagnies mettent à l'étude quelque nouveau système

L'appareil qui vient d'être installé au Palais de l'industrie mérite une attention spéciale. Il permet au train de signaler loi-même au train qui suit son arrêt, son stationnement ou sa marche lente. A cet effet, le signal est placé sur la machine et se trouve ainsi à la disposition du mécanicien.

Voici en quoi consiste ce système : L'appareil spécial, fixé sur l'accotement de la voie et servant à faire mouvoir le signal placé sur la machine, consiste dans une aignille conique située près du rail, que fait mouvoir sans choc une pièce de bois formant un long cône, placée sur le tender de la machine et disposée de manière à prévenir. l'arrêt, ou à rendre la voie libre, suivant la disposition de l'aiguille.

Cet appareil, que nous avons vu fonctionner, nous paraît réunir les meilleures conditions de succès, par son mécanisme ingénieux et sa simplicité.

Plusieurs expériences ont été déjà faites sur le chemin de fer d'Orsay par les soins de la Compagnie d'Orléans, et en dernier lieu sur le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.

Les rapports officiels des ingénieurs du contrôle qui ont assisté à ces diverses expériences constatent

que les résultats ont été satisfaisants.

La question des signaux sur les chemins de fer est une de celles qui occupent le plus la sollicitude des Compagnies. Aussi, presque tous les ingénieurs des chemins de fer sont veous visiter l'appareil exposé au palais de l'Industrie. Nous ne doutons pas que ce système ne soit bientôt généralisé , s'il réunit, comme il paraît le faire, tous les éléments désirables pour prévenir la rencontre des trains.

CURONIQUE LOCALE.

Par décret impérial, du 21 avril, M. Chedeau vient d'être nommé adjoint au maire de Saumur, en remplacement de M. Raguideau , décédé.

Pour chronique locale et faits divers p coner.

DERNIERES NOUVELLES.

Paris, 27 avril. — Aujourd'hui, les commissions chargées de l'examen des projets de loi concernant le budget de 1861, le reboisement des montagnes. la mise en valeur des marais et des terres vaines et vagues, enfin, le tarif des sucres, cafés, etc., se sont rénnies. La dernière de ces commissions a invité M. Baroche, président du conseil d'État, à se rendre auprès d'elle, et il a assisté aux délibérations de ce jour.

Les derniers votes de la Savoie donnent 131,744 oni et 233 non. Il n'y a plus que cinq communes à connaître.

Les dépêches les plus récentes de Naples, du 26, assurent que tout est terminé en Sicile. Il n'y aurait plus d'agitation qu'à Marsalia, célèbre par ses vins.

Vienne, le 27 avril. - La Gazette de Vienne publie les détails suivants concernant la mort du ministre des finances. Le 20, au soir, M. de Brück fut entendu comme témoin dans l'instruction du procès Eynatten. Sa déposition donna lieu à de nouvelles enquêtes qui rendirent nécessaire une confrontation de M. de Brück avec d'antres témoins et avec les prévenus Le 22, l'Empereur lai adressa un billet autographe ainsi concu : « Je vous mets, sur votre demande, en disponibilité temporaire, et confère provisoirement la direction du ministère des finances à M. de Pfener. » Ce billet autographe fut remis à M. de Brück le 22, au soir. Le 23, au matin, on trouva le ministre couvert de sang dans son fit. L'autopsie judiciaire a eu lieu le 25. - Havas.

ON DEMANDE UN OUVRIER RELIEUR. S'adresser à M. Dézé, relieur, rue du Marché-Noir, & Saumur.

M. CH. JEUNIETTE, pompier - mécanicien, place de la Bilange, informe sa clientèle et les persoones qui voudcont l'honorer de leur confiance qu'il vient de rouvrir son atelier, et qu'il est complètement en état d'exécuter tous les travaux qu'on voudra lui confier.

Il se chargera, comme par le passé, des installations, réparations, fabrication des appareils et us-

tensiles pour l'éclairage au gaz.

Par un nouveau procédé que M. Jequiette vient de découvrir, il se charge de faire donner à une pompe, quelle que soit la profondeur du puits. 25 % d'eau de plus que les autres pompes de même modèle, avec une réduction de 30 % dans la force motrice.

Les personnes faibles de poitrine ou malades de l'estomac ou des intestins trouveront dans le Racahout de Delangrenier un déjeuner réparateur, aussi agréable que facile à digérer; par ses propriétés analeptiques, cet aliment fortifie l'estomac et aide la convalescence. (On doit exiger sur chaque flacon la signature de Delangrenier, car il existe des contrefacous)

VINAIGRE de COSMACETI, pour blanchir et adou-cir la peau, calmer le feu du rasoir et tonifier les organes affaiblis; ce vinaigre de toilette se distinque des plus connus, non-seulement par son parfom agréable, mais encore par ses propriétés lénitives et rafraichissantes. Dépôts chez les principaux parfinmeurs. (50)

BOURSE OU 26 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. - Ferme a 70 50. 4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. - Ferme a 96 10. BOURSE DU 27 AVRIL

3 p. 0/0 baisse 10 cmt. - Ferme a 70 40 4 1/2 p. 0/A) sans changement. - Ferme a 96 10

P. GODET. propriétaire - gerant.

porte le prix total des JIX res complètes ou de ce-

La Nanon employa le reste de la journée à courir d'ici et delà pour se montrer dans le village. Le soir venu, elle emmena toute sa famille diner avec elle. Quand il fut l'heure de se séparer, elle s'adressa à la Mionette en particulier, quoique devant tous :

- Eh bien, petite sœur, lui dit-elle, tu feras tes réflexions cette nuit, et demain matin tu me diras si tu veux venir avec moi. - Oui, répondit la Mionette.

Ils la quittèrent; mais, en passant à côté d'elle, et sans que les autres purent l'entendre, Antoine lui dit à l'oreille:

- Ne va point te coucher encore, Nanon; la Mionette et moi nous allous revenir, car nous voulons te parler. Quand les Vipériaux furent devant leur maison:

- Vois-tu, Mionette, dit le frère, quel beau clair de lune il fait; allons nous promener jusqu'aux mûriers des Verreries, ça nous rabattra le sang un peu. — Je veux bien, repondit la Mionette qui avait compris.

Elle mit son bras sous celui de son frère. La Claudette parla d'aller avec eux ; mais ils lui dirent qu'il y avait des loups dans les mûriers, et elle rentra sans plus rien répliquer avec le père et la mère.

Aus-itôt que les deux jeunes gens eurent vu la porte

se fermer, ils prirent leur marche vers l'auberge et retournérent auprès de la Nanon qu'ils trouvérent arrangeant ses cheveux, pour la nuit, dans une coiffe de mousseline brodee.

- C'est nous, fit Antoine en entrant. Assieds-toi là, Nanon, toi ici, Mionette, et parlons. - Tu veux causer, frère? répliqua la Nanon en s'asseyant; eh bien, dis-nous sur quoi. - Oui, je vas te le dire. Ecoute, Nauon, tu nous as conte ce matin que tu gagnes des mille et des mille en chantant; le père a cru ça comme la messe; la mère a fait semblant de le croire, parce qu'il suffit de te voir riche pour qu'elle ne veuille pas s'inquieter d'où ça te vient; quant à moi, je te le confesse franchement, je n'ai rien cru du tout, et tu t'en es dejà bien aperçue. -Si to ne le crois pas, il faut le venir voir, dit la Nanon

Mais le frère la reprit vivement :

- Oh! ne ris point, Nanon, car il s'agit ici de toute autre chose que de savoir si tu parles en sincérité, ou si tu fabriques des mensonges. Certainement, qu'est-ce que ça peut nous faire que tu fasses tel ou tel metier? Il y a bien long temps que nous ne comptons plus sur toi et que nous te tenons pour morte. Tu es revenue; c'est bien! mais je suppose que tu as eu moins l'intention de nous visiter que de te pavaner dans toutes tes parures par les rues du village. Quoi qu'il en soit cependant, voilà six ans que tu est partie ; Dieu sait ce que tu es devenue pendant tout

ce temps. Si tu es restée sage, eh bien, tant mieux; mais j'en doute. Si tu t'es perdue, notre deuil en est fait; il n'est plus l'heure d'y revenir, et tous mes raisonnements ne pourraient ni te tirer d'où tu es, ni même te faire songer à prendre une vie meilleure. Qu'il en soit donc fait comme le sort voudra! Mais notre sœur Mionette, que voici, s'est gardée honnête jusqu'à ce jour, Dieu merci! et c'est d'elle qu'il s'agit. Tu as parle de l'emmener avec toi, en lui faisant comprendre qu'elle sera bientôt dans l'opulence. La richesse, qui tente tout le monde, tente aussi la Mionette, si bien qu'elle ne serait pas loin de s'accorder à te suivre. Je lui ai dit, moi, qu'elle ne devait point le faire; elle m'en croit bien, parce qu'elle a confiance en moi; mais, tout en renonçant à ce voyage, il lui restera sur le cœur une espèce de regret, et, si plus tard elle souffre de la misère, elle dira : « C'est la faute de mon frère qui ne m'a pas voulu laisser aller où la fortune m'attendait.» C'est pourquoi, Nanon, il faut que tu engages, toi aussi, la Mionette à ne point desirer voir ce Paris d'où tu viens, et que tu lui en fasses comprendre les raisons.

Tout ébahie d'entendre son frère parler de la sorte, la Nanon ne riait plus ; au contraire, elle regardait sérieusement la Mionette qui baissait les yeux, et la Nanon avait l'air toute songeuse.

(La suite au prochaîn numero.)

Étude de M. E. LEROUX, notaire à Saumur.

A WICKNESS WE LA PROPRIÉTÉ

DU BUISSON-PERRON

Appartenant à MM. Revellière, Située dans la commune de Villebernier, et par extension dans celles de Saint-

Lambert, Vivy et Allonnes, Consistant en maison de maître,

jardin, maison de fermier, servitudes, terres et prés; le tout d'une contenance de 28 hectares 86 ares 70 cenliares.

S'adresser audit Me Leroux, no-(142)

Etade de M. Emile LEROUX, notaire à Saumur.

AVENDRE

En détail, au gré des acquéreurs,

LA PROPRIETE

DE BEAULIEU,

Appartenant à M. Desvarannes, A 2 kilomètres de Saumur.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. CHASLE, greffier de justice de paix, rue des Payens, 14. à Saumur.

Ville de Saumur.

RUE NEUVE - BEAUREPAIRE.

Alignement de la Maison Bedeneau, occupée par le sieur Bourguignon, dit BAYONNAIS.

VENIE

PAR ADJUDICATION,

DE MATERIAUX ET DE TERRAIN.

Le jeudi 10 mai 1860, à deux heures de l'après-midi, en la salle de la mairie, il sera procédé, par Mo Leroux, notaire, à l'adjudication aux enchères, en un seul lot:

1º Des matériaux de la maison acquise par la ville des héritiers Bedeneau, occupée par le sieur Bourguignon, menuisier;

2º De la portion de terrain de ladite maison non comprise dans le protongement de la rue Beaurepaire;

. 2,000 fr. Sur la mise à prix de. S'adresser, pour consulter le cahier des charges de la vente, à M° LEROUX.

Etude de Mº PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

AVENDRE

Le mercredi 16 mai 1860, à midi, En l'étude de Me PATOUBILLE,

LA BELLE FERME de

L'ACCOMMODEMENT

Située à un kilomètre de la ville de Montreuil-Bellay,

Et d'une contenance de 33 hectares environ. - Belle superficie.

Plus, 6 hectares de terres labourables, prés, vignes, chenevières et jardins, situés à Montreuil-Bellay, dans les meilleurs cantons.

Détail prompt et facile.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit Me l'ATQUEILLE notaire.

A VENDRE

La MAISON occupée par Mme Pasquier, modiste, rue Sain-Jeau.

S'adresser à Me MAUBERT, huissier.

WICK ED BRIE PAR ADJUDICATION.

En l'étude et par le ministère de M° Duterme notaire à Saumur, le jeudi 10 mai 1860, à midi.

1º UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Temple, nº 17, à l'encoignure de la rue Traversière, appartenant à Mme du Baut ;

Composée au rez-de-chaussée d'une cuisine, arrière-cuisine, cour, bûcher, remise, écurie et latrines; au premier étage, salle à manger, office, salon de compagnie, deux chambres à coucher avec cabinets; au deuxième étage, une chambre à coucher, avec cabinets, deux chambres de domestique, lieux à l'anglaise, cabinet froid, greniers.

2º UNE RENTE FONCIÈRE franche de retenue de 1 hectolitre 52 litres 76 centilitres de blé-froment, et deux chapous, due à madite dame du Baut par les sieurs Blain, Lalande, Barin, Leroy et autres, de Bron, commune du Condray

3°UNE AUTRE RENTE FONCIÈRE de 1 hectolitre 63 litres 36 centilitres de blé passe-méteil, due à madite dame do Baut, par les sienrs Bertrand et Landais de Chacé, Richard, Foucault, Venon et Boutin d'Artannes et autres.

A VENDRE

1º Le CLOS DE TERRE-ROUGE au Petit-Puy, d'une contenance de 1 hectare 36 ares 15 centiares.

Ce clos, enfermé de tous côtés, est parfaitement affié d'arbres fruitiers.

2º Une CHAMBRE, également au Petit-Puy, avec JARDIN et une CAVE dans laquelle est un pressoir garni de ses ustensiles.

S'adresser à Me Duterme, notaire à (110)

A WEIGHT DE DE

UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez - de - chaussée et au premier i étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bas-(199)

A VENDRE

IMA A ISODIAT

Située ou Pont-Fouchard,

Avec cour et jardin bien affruité, joignant d'un côté M. Bournillet, d'autre côté M. Lièvre.

S'adresser à M. Bournillet.

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René.

A VENDRE

1º Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2º Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENREES.

Le samedi 5 mai 1860, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures do soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans les magasios militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Bodin, nº 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (211)

A LOUER on all total

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise

Rue du Pavillon, nº 10. S'adresser à M. Moriceau, rue de Fenet, 36.

ALOUTE

Pour la St-Jean prochaine, UNE MAISON.

Rue d'Orléans, occupée par Mme veuve PONSHURET.

S'adresser à Mme Pique T-Bassereau.

LIBRAIRIE de E. MILON, rue d'Orléans, 59.

A LOUER, pour la Saint-Jean prochaine, par suite d'agrandissement des magasins, APPARTEMENTS, composés de chacun 3 grandes pièces et (174)

A LOUER, vaste maison, rue de Bordeaux, nº 50, anciennement occupée par le sieur Sévin, charron. S'adresser à M. Guiot, propriétaire rue de la Visitation, nº 108. (156)

SOINS DE LA BOUCHE et CONSERVATION des DENTS

BI) H(BHB) K(IB)

Chevalier de la Légion d'Honneur MÉDECIN-DENTISTE, FOURNISSEUR B'é de S. M. L'EMPEREUR.

Médaille d'or donnée par le gouvernement.

A Paris, chez le D' HÉNOQUE. médecin-dentiste, r.St-Honoré 253. Maison spéciale, r. Vivienne, 41. Depot à Saumur, chez M. BAIZEAU-PLISSON, coiffeur, rue d'Orléans.

DE LA PRAIRIE PONNEAU.

Près et par la gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 5 MAI 1860.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, sont priées de s'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au sieur Denouin, garde.

Prix pour un mois : 25 francs, et 60 centimes pour le garde. On paiera en entrant.

Nota. - On pourra traiter à l'amiable à partir du mois de juin.

(212)

EAU GALVANISEE

Pour rendre le cuivre aussi brillant que dans son neuf.

COMPOSITION POUR LA DESTRUCTION DES PUNAISES. Le tout fabriqué et débité par PITOIS, rue S'-Nicolas, maison Rousseau.

Preuves nombreuses de succès.

OEUVRES COMPLETES

PUBLIÉES OU INÉDITES

ÉDITION PERSONNELLE, DÉFINITIVE, UNIQUE

PAR SOUSCRIPTION

Monument de Bibliothèque ne se vendant pas en Librairie, réservé aux seuls Souscripteurs.

Ces œuvres se composent de CENT ET UN volumes, fruits divers d'une longue vie, réduits en 40 volumes de grand format in 8° de cinq à six cents pages, papier vélin et d'un magnifique caractère d'imprimerie. On a fixé le prix à 8 francs le volume, ce qui porte le prix total des œuvres complètes ou de ces cent et un volumes primitifs à 320 francs.

Pour que ce prix des œuvres complètes fût accessible à plus de fortunes, il l'a divisé en quatre paiements de 80 francs par an, représentés par quatre mandats de 80 francs signés par les souscripteurs.

Les mandats seront payables le 15 mai de chacune des années 1860, 1861, 1862, 1863.

Les souscripteurs recevront 10 volumes par an.

De son côté, M. de Lamartine adressera à chaque souscripteur un engagement authentique de sa main pour lui et, en cas de décès, pour ses héritiers ou ayants droit, de livrer en quatre ans, aux souscripteurs, les cent et un volumes de ses œuvres complètes, contenues en 40 volumes grand format.

Chaque exemplaire portera la signature de M. de Lamartine et contiendra son

portrait, si le souscripteur le désire.

Les personnes qui voudront prendre part à cette souscription n'auront qu'à signer quatre mandats, comme il est dit ci dessus, et à les adresser sous enveloppe (franco) à M. de Lamartine, rue de Ville-l'Evêque, nº 43, à Paris. Elles recevront en retour leur titre de possession de la main de M. de Lamartine.

Les noms de tous les souscripteurs seront imprimés à la fin du dernier

Le premier volume sera livré aux souscripteurs le 31 mai prochain.

N. B. Le Cours de littérature, ouvrage périodique en cours de publication, n'est pas encore compris dans l'œuvre, M. de Lamartine se le réserve jusqu'à la

Les personnes qui voudraient payer toute la somme en 1860 (mai), n'auraient à payer que 300 francs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.